

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES ARCHITECTES DE NORMANDIE

SOMMAIRE

COMPOSITION DE L'ORDRE DE NORMANDIE	4
LES MISSIONS RÉGALIENNES DE L'ORDRE	6
LES GROUPES DE TRAVAIL	18
AGENDA DES CONSEILLERS	24

EDITORIAL



Chères Consœurs, chers Confrères,

A l'issue des élections de mars 2021 valant renouvellement des conseillers de l'Ordre régional, une équipe que j'ai l'honneur et le plaisir de présider s'est mise au travail. Ce rapport d'activité vous dresse ainsi le bilan des huit premiers mois de notre mandat.

Le travail ordinal est un long combat qui nécessite rigueur, continuité et cohérence, nous avons donc souhaité que les actions menées collectivement par le précédent conseil soient continuées.

Nous avons relancé les partenariats avec les acteurs de l'architecture et de la construction en Normandie, afin de renforcer et conforter nos liens.

Nous avons travaillé à un rapprochement avec les plus importants donneurs d'ordre publics de nos territoires : une charte de la commande publique est en finalisation.

Vous trouverez ci-après le travail mené par vos conseillères et conseillers régionaux au sein des différents groupes dont ils font partie, travaux menés sous l'autorité des vice-président-es. Qu'ils en soient ici remerciés.

Comme vous pourrez le lire, ces premiers mois ont été bien remplis et vous pouvez compter sur nous pour défendre notre monopole issu de la loi de 1977.

En retour, nous comptons sur chacun-e de vous pour mériter ce droit qu'elle vous confère en vous attachant à remplir les devoirs qu'elle induit : entretien des compétences, pratique rigoureuse du métier, défense du consommateur et de l'intérêt public de l'architecture, déontologie et confraternité...

Belle assemblée 2021 à toutes et à tous,

**Lionel Carli, président
du Conseil régional de l'Ordre
des architectes de Normandie**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' and 'C' followed by a horizontal line.

UN NOUVEAU CONSEIL RÉGIONAL

Le Conseil régional de l'Ordre des architectes de Normandie est composé de conseillers régionaux élus pour 6 ans au suffrage direct par les architectes de la région. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans. Les dernières élections ayant eu lieu au printemps 2021, une nouvelle équipe compose le Conseil régional de l'Ordre de Normandie, jusqu'en 2024.

Les membres du Bureau



Lionel CARLI
(50)
Président



Cyril COQUENTIN
(27)
Vice-président
Commande privée et
défense du consommateur



Catherine HENRY-LAURENT
(76)
Vice-présidente Exercice
professionnel et déontologie



Muriel LORIEAU-PONTHIEU
(76)
Vice-présidente Transition
écologique - Innovation et
territoires



Jean-Baptiste NOVICZKY
(76)
Vice-Président Commande
publique et concours



Charline PONTILLON
(50)
Vice-présidente
Communication et promotion
de la qualité architecturale

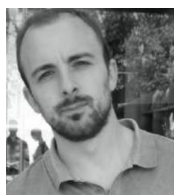


Claire THINON
(50)
Secrétaire
Référente Juriet



Virginie LANGLAIS
(14)
Trésorière

Les conseillers



Stefano BORGHIATTINO
(27)



Stéphane BOSSUYT
(14)



François HAMET
(50)



Bénédicte LANGLOIS
(76)



Emmanuel LAVALLÉE
(76)



Catherine MARTIN
(76)



Charlotte RATTEZ
(14)



Jeanne SAUCIER
(50)



Sandra SELLOS
(61)

Les services du CROA Normandie

SIÈGE DE CAEN : 36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN Cedex 1 -
Tél. : 02 31 85 37 29

- Tableau : Nathalie MASSELIN
nathalie.masselin@croanormandie.fr
Tél. : 02 35 85 37 29

- Juridique : Céline TURQUETIL
celine.turquetil@croanormandie.fr
Tél. : 02 77 64 55 71

PÔLE DE ROUEN : 8, rue de l'Épicerie - 76000 Rouen - Tél. : 02 35 71 46 88

- Administratif / Financier : Abbla MEKREFI
abbla.mekrefi@croanormandie.fr
Tél. : 02 35 71 46 88

- Communication : Gaëlle de MASFRAND
gaelle.demasfrand@croanormandie.fr
Tél. : 02 35 71 86 72

LES MISSIONS RÉGALIENNES

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans un souci de promotion et de préservation de la qualité architecturale, le législateur a confié à l'Ordre une mission de service public : garantir l'intérêt public de l'architecture. La loi du 3 janvier 1977 régit l'exercice de la profession en ce sens.

L'Ordre régional veille à l'organisation de la profession à travers ses missions.

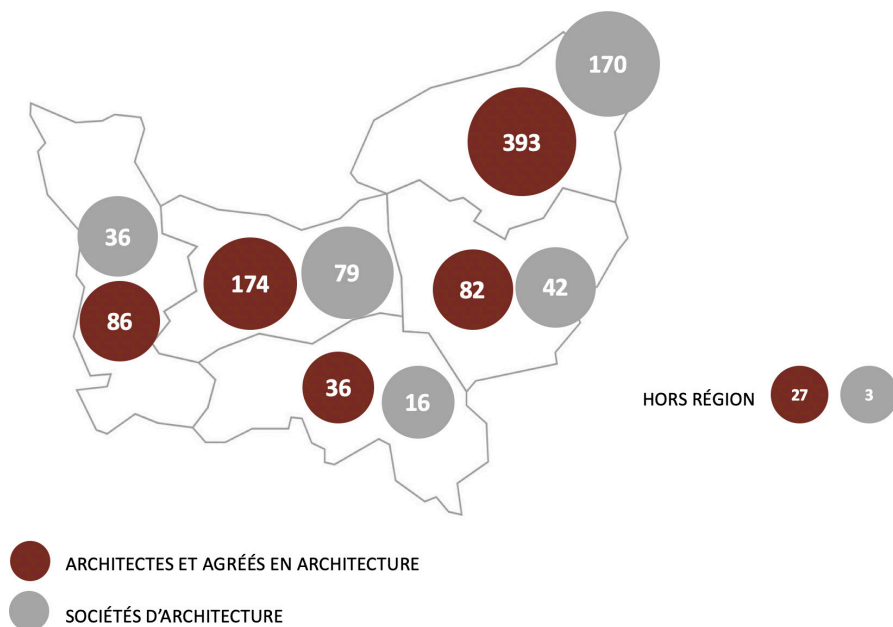
Assurer la tenue du Tableau des architectes et sociétés d'architecture	Garantir le respect des règles déontologiques et la discipline de la profession	Contrôler les modalités d'exercice de la profession et de la formation continue
Protéger et contrôler le titre d'architecte pour éviter toute usurpation	Organiser des conciliations en cas de conflits entre architectes et clients et entre confrères	Représenter et promouvoir la profession auprès des pouvoirs publics

LE TABLEAU

Le Tableau représente l'ensemble des architectes et sociétés inscrits à l'Ordre. Au sein du Conseil régional, le service du Tableau remplit l'une des missions premières de l'Ordre : garantir au public des architectes assurés, formés et respectueux des règles éthiques de la profession.

Les informations publiques qu'il contient sont disponibles sur le site www.architectes.org, les services instructeurs et maîtres d'ouvrage peuvent donc s'assurer de l'inscription d'un architecte, d'un détenteur de récépissé ou d'une société à tout moment.

Sociétés et architectes inscrits en Normandie au 23 novembre 2021



Evolution du nombre d'architectes et sociétés inscrits depuis 2019

NOMBRE D'INSCRITS	2019	2020	2021
Architectes	805	805	822
Sociétés	352	360	372

LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

La justification d'une assurance professionnelle est une condition de maintien au Tableau. Tout architecte, société d'architecture ou succursale d'architecture dont la responsabilité peut être engagée à raison des actes qu'il accomplit à titre professionnel, doit justifier auprès de son Conseil régional de la souscription d'une assurance professionnelle.

Il doit adresser au Conseil régional une attestation conforme au modèle type (défini par l'arrêté du 15 juillet 2003) au plus tard le 31 mars de l'année en cours. Passé le 31 mars, après mise en demeure restée sans effet, le Conseil régional ou le président, sur délégation, doit suspendre l'architecte du Tableau.

Le service Tableau récolte l'ensemble des attestations, relance les retardataires, et en cas de défaillance avérée, engage la procédure de suspension administrative de l'architecte pour défaut de production de son attestation d'assurance.

La mission de l'Ordre est double en la matière : **rappeler l'obligation légale d'assurance à l'architecte, et surtout protéger les maîtres d'ouvrage-consommateurs d'un refus de garantie.**

De même, en cours d'année, si l'Ordre est informé d'une défaillance de l'architecte au niveau de sa couverture assurance, il engage la procédure de suspension administrative de l'intéressé.

De janvier à octobre 2021 :

- **101 relances ont été effectuées auprès des architectes soumis à l'attestation sur l'honneur**
- **107 relances ont été effectuées auprès des sociétés**
- **169 relances ont été effectuées auprès des libéraux**
- **16 mises en demeure ont été envoyées**
- **3 suspensions administratives du Tableau ont été prononcées**

Lors de chaque suspension, un architecte gestionnaire (conseiller ordinal ou ancien conseiller) a été nommé par le CROA pour procéder à un audit des affaires en cours et informer les maîtres d'ouvrage de la procédure en cours.

Parallèlement, la DRAC est informée pas à pas de ces décisions privant l'intéressé de l'ensemble des droits attachés à l'inscription au Tableau, afin que celles-ci soient immédiatement répercutées auprès des services instructeurs du territoire.

Cette procédure est automatique, le CROA ne peut y déroger.



Pensez à transmettre vos attestations avant le 31 mars de chaque année !

LA PROTECTION DU TITRE

L'usurpation du titre

L'usage du titre d'architecte est protégé par l'article 40 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977, n'autorisant le port de ce titre qu'aux personnes inscrites auprès d'un Conseil Régional de l'Ordre des architectes.

L'usurpation du titre est une infraction pénale pouvant être sanctionnée des peines prévues à l'article 433-17 du code pénal : un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.

Saisines du Conseil de l'Ordre

Le Conseil régional de l'Ordre œuvre au quotidien pour la protection du titre et la lutte contre l'usurpation. Les interventions sont faites en règle générale soit sur saisine d'un maître d'ouvrage, d'un architecte ou d'un instructeur de permis de construire qui souhaite savoir si la personne en cause a le droit d'utiliser le titre, soit d'office par le Conseil de l'Ordre.

Le Conseil de l'Ordre met en demeure les personnes qui usurpent le titre de régulariser leur situation. Ces personnes répondent en général favorablement à la demande.

Actions en justice

Le Conseil régional a qualité pour agir en justice en vue de la protection du titre.

En 2021, par jugement de la chambre correctionnelle du 24 juin 2021, le tribunal judiciaire d'Evreux a condamné à 6 mois de prison avec sursis et 6 mois de détention à domicile sous surveillance électronique un usurpateur de titre. Il est en outre condamné à verser 1 € de dommages et intérêts au CROA. L'ordre s'est porté partie civile dans cette affaire aux côtés des maîtres d'ouvrage victimes.

LA DÉONTOLOGIE

Toute personne inscrite à un tableau régional ou à son annexe est tenue de respecter le code de déontologie des architectes, issu du décret du 20 mars 1980.

Le non-respect de ces dispositions peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire.

En pratique, le non-respect du code de déontologie donne lieu à des contentieux qui se règlent le plus souvent par voie amiable. Les procédures de conciliation sont confiées à des conseillers. (lire p. 10)

La prestation de serment

Le nouvel architecte est invité à prononcer un serment devant le Conseil Régional de l'Ordre, dans lequel il s'engage à « observer les règles contenues dans la loi sur l'architecture et dans le code de déontologie ». La cérémonie symbolise son entrée dans la profession, mais constitue aussi un temps de convivialité. **80 nouvelles et nouveaux inscrit-es prêtent serment le 3 décembre 2021 lors de la réunion annuelle.**

La signature de complaisance

Aux termes de l'article 5 du code de déontologie des architectes, « la signature de complaisance est interdite » ; elle est caractérisée dès lors que l'architecte a signé un projet qu'il n'a pas établi, peu importe que cette signature ait donné lieu à rémunération ou pas.

En 2016, la loi LCAP est venue renforcer le contrôle effectué par les CROA pour la lutte contre les signatures de complaisance. Les architectes sont ainsi tenus de déclarer auprès de l'Ordre des Architectes les demandes de permis de construire et d'aménager dont ils signent le projet, au moment de leur dépôt.



Pensez à déclarer tout dépôt de permis de construire et d'aménager relevant du monopole de l'architecte sur votre espace personnel
Architectes.org

La chambre régionale de discipline

La Chambre régionale de discipline est une instance juridique distincte et indépendante du Conseil de l'Ordre, présidée par un magistrat de l'ordre administratif.

Les différentes sanctions disciplinaires sont : l'avertissement ; le blâme ; la suspension (avec ou sans sursis) pour une période de 3 mois à 3 ans ; la radiation.

6 architectes rapporteurs non élus sont désignés pour assister le président dans sa mission. Ils reçoivent les défendeurs, mènent les auditions, rédigent les rapports et siègent en Chambre.

LES CONCILIATIONS

L'Ordre a une procédure de règlement à l'amiable des litiges sous forme de conciliation. Au cas par cas, un binôme de conseillers ordinaires conciliateurs est désigné en séance de conseil. Pour les litiges entre confrères, la saisine du CROA est obligatoire avant toute procédure judiciaire. Pour les litiges entre architecte et maître d'ouvrage, la saisine dépend des dispositions prévues au contrat. Le conciliateur réunit les parties pour trouver une solution acceptable pour chacune d'entre elles, et tente de les sortir du conflit qui les oppose en rétablissant le dialogue.

La médiation de la consommation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le code de la consommation prévoit que tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de

résoudre un litige l'opposant à un professionnel. Ce dispositif doit être stipulé au contrat de l'architecte et ne peut être activé que sur demande du consommateur. Les honoraires du médiateur sont à la charge de l'architecte.

En 2021 : 3 affaires ont été transmises au médiateur, 11 conciliations ont été organisées par le CROA, 6 ont abouti à une conciliation, 3 se sont soldées par une carence, et 2 par une non-conciliation.

En 2021, le CNOA a décidé de mettre fin à la médiation de la consommation adossée à l'Ordre depuis 2017. Il mène actuellement des négociations pour conclure un partenariat avec une association de médiation de la consommation.

> Scannez
le QR code pour
en savoir plus sur
la médiation de la
consommation



LA COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE

Cette commission nationale, à laquelle participe l'Ordre des Architectes de Normandie, a pour principale mission d'établir des règles communes et de décider des exonérations et échelonnements en matière de paiement de la cotisation aux architectes en difficulté, et ce quelle que soit la nature de cette difficulté.

Ce dispositif de solidarité s'ajoute aux exonérations partielles accordées sur conditions de ressources. Les architectes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande auprès du CNOA.

LES PROCÉDURES COLLECTIVES

La loi 2005-845 du 26 juillet 2005 prévoit, lorsque le débiteur exerce une profession libérale réglementée, l'implication de l'Ordre à tous les stades de la procédure. Il est donc convoqué aux audiences.

Sa présence a pour objet d'informer le tribunal de la situation de l'architecte à l'égard :

- de sa date d'inscription au Tableau de l'Ordre ;
- de la satisfaction à son obligation d'assurance ;
- de l'absence ou de l'existence de procédures disciplinaires le concernant ;
- du paiement de ses cotisations ordinaires.

⇒ L'activité des architectes étant purement civile d'une part, et réglementée d'autre part, les procédures collectives des architectes libéraux comme des sociétés d'architecture quelle que soit leur forme sociale, relèvent de la compétence du Tribunal de Grande Instance.

LES JURYS DE CONCOURS

Le Conseil régional de l'Ordre est régulièrement sollicité par des maîtres d'ouvrage souhaitant la participation d'architectes aux séances de travail des jurys d'attribution de marché.

La désignation se fait par tirage au sort dans une liste d'architectes ayant obligatoirement suivi une formation « jury de concours » ces 5 dernières années, ce qui garantit une pleine et entière transparence de la procédure.

L'Ordre s'assure en outre de l'indépendance par rapport au contexte local de l'architecte désigné afin de garantir son objectivité vis-à-vis de la maîtrise d'ouvrage et des maîtres d'œuvre candidats. En pratique, ne sont proposés par le CROA que des architectes dont le siège de l'activité professionnelle ne se situe pas sur le département du maître d'ouvrage.

Enfin les architectes jurés sont dans l'obligation de transmettre après chaque jury un compte rendu de séance au CROA.

NB: L'architecte juré intervient en son nom propre et non pour le compte de l'organisme qui a proposé sa désignation au maître d'ouvrage.

(cf tableau ci-contre)

LA COLLECTE ET LA VEILLE DES MARCHÉS PUBLICS

Le Conseil régional de l'Ordre effectue une veille permanente des pratiques constatées dans la région notamment concernant la dévolution de la commande et, le cas échéant, peut se pourvoir en justice.

En 2021, les dossiers traités concernent :

- des interventions auprès des maîtres d'ouvrage au sujet des irrégularités relevées;
- des informations générales communiquées aux maîtres d'ouvrage.

Ces incohérences et irrégularités sont le plus souvent prises en compte et modifiées.

Certains maîtres d'ouvrage prennent conseil au préalable auprès du service juridique, dans une dynamique de collaboration et d'amélioration de la commande publique.

En outre, en 2021, les services du CROA ont rédigé 40 mails concours et collecté plus de 400 consultations en marchés publics sur le territoire.



N'hésitez pas à remonter au pôle juridique les incohérences et ou irrégularités que vous constatez dans les consultations publiques !

JURYS 2021

Maître d'ouvrage Opération	Procédure	Nombre d'architectes désignés par le CROA	Enveloppe	Prime
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole Construction de l'Université Régionale des métiers et de l'artisanat	Concours sur esquisse	1	11 321 161,00 €	85 000,00 €
Le Trait d'Union du Cailly Reconstruction de l'"EHPAD "LES MYOSOTIS" à Montville	Concours sur esquisse	1	15 000 000,00 €	56 000,00 €
CCI PORTES DE NORMANDIE Construction d'un hôtel d'entreprises à Evreux	Concours sur esquisse	3	1 646 000,00 €	7 500,00 €
Communauté de communes Terroir de Caux Construction d'un Centre aquatique - Val de Saâne	Concours sur esquisse +	1	7 220 000,00 €	35 000,00 €
Communauté de communes Terre d'Auge Construction d'un Pôle de santé libéral ambulatoire	Concours sur esquisse +	1	1 880 900,00 €	8 333,33 €
Direction des collèges du département Restructuration, extension et rénovation thermique du collège "Val d'Aure" à Isigny sur Mer	Concours sur esquisse +	2	4 000 000,00 €	19 500,00 €
Mairie de Quiberville sur Mer Réalisation d'un équipement d'hôtellerie de plein air	Concours sur esquisse	1	3 800 000,00 €	25 000,00 €
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN - SHEMA CONSTRUCTION D'UN PÔLE EXCELLENCE SOUDAGE	Concours sur esquisse	2	3 350 000,00 €	16 000,00 €
ST LO AGGLO CONSTRUCTION D'UNE PÉPINIÈRE TERTIAIRE	Concours sur esquisse +	2	1 738 300,00 €	10 000,00 €
VILLE DE MAROMME RÉALISATION D'UN PARC URBAIN	Concours sur esquisse +	2	1 100 000,00 €	10 000,00 €
SHEMA RÉALISATION D'UN IFSI - St. Louis à Evreux	Concours sur esquisse +	2	15 300 000,00 €	62 500,00 €
EVREUX PORTES DE NORMANDIE CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE À EVREUX	Concours sur esquisse +	2	18 000 000,00 €	160 000,00 €
COMMUNE La Barre de Sémillilly construction d'un groupe scolaire	Concours sur esquisse	4	3 407 500,00 €	12 000,00 €
Groupeement hospitalier CAUX MARITIME Restructuration et extension du centre hospitalier de St Valéry en CAUX	Concours sur esquisse	1	10 280 000,00 €	42 000,00 €
CAEN LA MER CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE du Champs Exquis à Blanville sur Orne	Concours sur esquisse	1	3 523 688,00 €	17 000,00 €
Ville de Cléon CONCOURS POLE EQUIPEMENTS - (Construction de : Groupe scolaire, pôle petite enfance, centre socio-éducatif)	Concours sur esquisse +	2	7 630 000,00 €	35 000,00 €
Ville de Coutances Construction du siège communautaire de Coutances	Concours sur esquisse +	2	4 000 000,00 €	30 000,00 €
Ville de Petit Quevilly Construction d'une cuisine centrale et d'un restauranat municipal	Concours sur esquisse +	1	2 200 000,00 €	10 500,00 €
Ville de Cherbourg-en Cotentin Construction d'un palais des sports au complexe sportif de Chantereyne	Concours sur esquisse	1	17 560 350,00 €	5 000,00 €
Département de la Seine-Maritime Construction d'une nouvelle demi-pension au collège Guy de Maupassant à Bacqueville en Caux	Concours sur esquisse	2	3 300 000,00 €	15 000,00 €
Commune de St Martin de Fontenay Restructuration et extension de l'école primaire communale	Concours sur esquisse	2	3 520 000,00 €	15 000,00 €
Communauté de communes TERRE D'AUGE Création du siège administratif et centre technique de la communauté de communes TERRE D'AUGE	Concours sur esquisse	1	2 240 000,00 €	10 000,00 €
Conseil Départemental de la Manche Extension et restructuration du centre médico-social du Val de Saire - Cherbourg	Concours sur esquisse +	2	3 800 000,00 €	17 302,00 €
Communauté de communes Campagne de Caux Construction d'un pôle social et culturel à GODERVILLE	Concours sur esquisse	2	3 940 000,00 €	30 000,00 €

POLITIQUE RÉGIONALE ET NATIONALE

Signature de la pétition du CROA Occitanie sur le rapport Sichel

Lancée le 7 avril 2021 par le collectif des architectes d'Occitanie, la pétition « Avec les architectes, pour une rénovation de qualité », a recueilli plus de 9400 signatures. Elle fait suite à la parution du rapport Sichel, et à la préparation d'un projet de loi créant un nouveau métier, « accompagnateur rénov », dont la description correspond étrangement à une partie des compétences et missions d'une profession qui existe depuis des siècles : architecte !

Le CROA Normandie a pris position et signé cette pétition : elle va dans le sens de la préservation de l'intérêt public, de la création architecturale, de la qualité des constructions, et de leur efficacité énergétique, de leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, du respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, tel qu'il est défini par l'article 1 de la loi sur l'architecture.

> Lire la pétition sur le rapport Sichel



Lettre aux candidats aux élections régionales de Normandie

Le 28 mai 2021, Le CROA Normandie interpellait les candidats aux élections régionales sur les questions de transition écologique, de commande publique, d'innovation, de culture, d'économie et de social, problématiques au cœur de notre profession.

> Lire la lettre aux candidats aux élections régionales



Rendez-vous à la préfecture de la Manche

A partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Ce sujet était au cœur des discussions lors de ce rendez-vous du 7 septembre 2021 et le CROA Normandie s'est montré disponible pour participer aux échanges avec les services urbanisme et soutenir cette démarche. Des contacts sont en cours pour décliner cette démarche auprès des autres préfectures de nos départements.

Courrier aux maîtres d'ouvrages publics de Normandie

L'équipe renouvelée des élus de l'Ordre des architectes de Normandie a souhaité s'adresser aux collectivités et donneurs d'ordre publics de Normandie afin de leur présenter sa vision des grands enjeux d'aujourd'hui. Dans un courrier qui leur a été adressé le 7 septembre 2021, le CROA Normandie, dans la droite ligne de sa mission de service public, s'est positionné comme l'interlocuteur de référence dans la lutte contre la signature de complaisance, la veille des marchés publics et a rappelé le rôle clé des architectes dans la transition écologique des territoires.

> Lire le courrier
aux maîtres
d'ouvrages publics



Incubateur de l'ENSA Normandie

Le CROA Normandie s'est engagé humainement et financièrement auprès de l'ENSA Normandie, au sein du comité de parrainage de la Fruitière.

Ce premier espace de création et d'innovation architecturale normand a pour objectif de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat innovant dans le domaine de l'architecture en offrant aux candidats un cadre de formation et d'accompagnement professionnel technique et juridique pour une durée d'un à deux ans.

Les formations mettent l'accent sur la communication, la gestion d'une entreprise, les modalités et la recherche de financements, les attentes du marché et l'élaboration d'un modèle économique viable.

L'offre s'adresse à tout diplômé en architecture ou collectif comprenant au moins un diplômé en architecture dans l'équipe. Les critères de sélection sont la capacité de création et d'innovation, le désir d'entreprendre, la cohérence et le réalisme du projet et la capacité à intégrer un espace collaboratif.

L'Ordre, membre du comité de parrainage, participe à la sélection des candidats en apportant son expérience professionnelle, sa bienveillance et en étant vigilant quant au respect du monopole de notre profession réglementée.

A ce jour, cinq candidats ont présenté un dossier.

Récemment, le ministère de la Culture s'est engagé à augmenter substantiellement l'enveloppe financière dédiée à l'appui aux projets permettant l'insertion professionnelle et d'en faire bénéficier le plus grand nombre à travers le dispositif de la Fruitière.

> En savoir plus
sur la Fruitière



LA REPRÉSENTATION ET LES RELATIONS EXTÉRIEURES

Commissions territoriales

L'Ordre des Architectes de Normandie est régulièrement sollicité pour participer à des commissions régionales et départementales, en préfecture ou auprès de collectivités territoriales. En 2021, il a renouvelé sa participation au sein des commissions suivantes :

- Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan régional de prévention et de gestion des déchets ;
- Commission Départementale Nature Paysage et Sites ;
- Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques ; CAUE, Qualibat, CRIEC, OBTP14, Fibois...



*Ces commissions sont nombreuses, pluriannuelles et bénévoles.
Si vous souhaitez y participer, n'hésitez pas à nous en faire part.*

L'IMPLICATION DU CROA NORMANDIE AU CNOA

Les conférences des Régions

Le CROA Normandie a participé à **5 conférences** des régions en 2021. Ce sont des séances d'information, de coordination et de concertation, portant sur des questions intéressant nationalement la profession. Cette année, les questions principales étaient :

- **la contrathèque interactive** : est prévue prochainement une refonte des contrats types selon une solution digitale qui permettra d'en améliorer la diffusion, la contractualisation ;
- **la médiation de la consommation** (lire p. 11) ;
- **la commission Rebsamen pour la relance durable de la construction de logements**
Le CNOA, auditionné en juillet 2021, a été entendu dans sa demande de conditionner les aides à la relance de la construction de logements à des règles de qualité ;
- **la loi Climat et le rapport Sichel** (lire p. 14) ;
- **Petites villes de demain** : Ce programme de l'Agence nationale de cohésion des territoires s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux. **Une rubrique a été créée sur www.architectes-pour-tous.fr pour permettre aux architectes de s'identifier afin d'accompagner des projets en amont et dispenser du conseil de maîtrise d'oeuvre.** Des formations ont également été identifiées autour de la mission de conseil. Un nouveau contrat autour du conseil en architecture sera, par ailleurs, mis en ligne très prochainement et intégrera la contrathèque interactive.

Les commissions nationales des finances

Le CROA Normandie a participé à **3 commissions** des finances en 2021. Cette commission veille à l'exécution du budget de l'Ordre, en informant les membres de la commission sur la rentrée des cotisations et sur l'exécution des dépenses du Conseil national et de chaque Conseil régional.

Le séminaire JURIET

Chaque année, il réunit l'ensemble des juristes de l'Institution et vise à définir des pratiques mutualisées et des procédures reproductibles sur l'ensemble du territoire. C'est l'outil de veille juridique de l'Institution.

LA FORMATION

La formation initiale

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)

L'ENSA Normandie accueille des représentants du CROA pour des interventions dans le cadre du parcours théorique de cette formation. Ils informent ainsi les postulants à l'HMONP sur le cadre et les exigences de la profession réglementée, et leur rappellent les missions et les actions de l'Ordre. Les conseillers participent aussi aux sessions de soutenance.

La formation continue

L'obligation de formation des architectes

Le Code de déontologie des architectes stipule depuis 1980 l'obligation de se former pour entretenir et améliorer sa compétence. En 2016, le ministère de la Culture a encadré ce devoir en imposant un minimum de 20 heures annuelles, réparties entre formations structurées (14 heures) et complémentaires (6 heures), ou 60 heures sur trois ans. Les architectes doivent déclarer leurs formations en ligne sur leur espace www.architectes.org. Un contrôle sera réalisé chaque année par le Conseil régional de l'Ordre sur une base triennale. Les architectes non-conformes seront invités à régulariser leur situation.

> En savoir plus sur la formation continue



Partenariats avec des organismes de formation

Le CROA Normandie soutient les organismes de formation CREPA et FORM'A par la mise à disposition de ses locaux et participe à la diffusion des offres de formation sur le territoire. Il soutient aussi la SCOP des 2 Rives.



N'hésitez pas à nous faire remonter vos besoins et thématiques souhaitées en formation !

LES GROUPES DE TRAVAIL

En vue de l'accomplissement des missions dont il est chargé par la loi, le Conseil régional a attribué certaines missions d'études, de réflexion ou de représentation à des groupes de travail.

DÉONTOLOGIE ET PROTECTION DU TITRE

C. HENRY-LAURENT (RÉFÉRENTE) – V. LANGLAIS – C. MARTIN – C. THINON

Le GT déontologie et protection du titre comporte deux grands axes de travail:

- **examiner les plaintes des maîtres d'ouvrage** et veiller au respect des textes régissant l'institution par ses membres ;
- **engager des actions de défense** de la Loi sur l'architecture et de protection du titre d'architecte.

Il se réunit une fois par mois et examine au fil de l'eau les dossiers qui sont soumis à l'appréciation de l'Ordre.

Cette année, le GT s'est attaché à poursuivre le partenariat initié depuis la promulgation de la Loi LCAP avec les services instructeurs, autour de la détection des **signatures de complaisance**, et a entamé des mesures d'instruction pour envisager le dépôt, dans les meilleurs délais, de plusieurs plaintes disciplinaires sur ce fondement.

Parallèlement, le GT se met régulièrement au service de la DRAC, des UDAP et des services instructeurs, pour étudier les hypothèses de détournement de la Loi sur l'architecture et de suspicion d'affranchissement du recours obligatoire à l'architecte.

Ensuite, les référents déontologie ont à charge d'examiner les **litiges entre architectes**, compétence liée à l'Ordre, portant le plus souvent sur des successions de mission, des fins de collaboration et des mésententes professionnelles.

Enfin, la mission principale du GT déontologie réside dans l'**examen des plaintes de maîtres d'ouvrage**, trouvant leur source dans des violations du code de déontologie pour défaut de contrat écrit, succession de mission irrégulière, défaut de déclaration de permis de construire, dénigrement et comportements inappropriés, défaut de déclaration de formation, etc.

A l'avenir, le GT déontologie envisage de reprendre des **actions de protection du titre auprès des partenaires de la filière construction**, et de droit au nom des architectes sur l'ensemble des projets qui sont reproduits sur tous supports de communication.

Parallèlement, la question de la mise en œuvre d'un contrôle approfondi de l'obligation de formation auprès de tous les architectes du territoire, ainsi que l'appropriation du nouveau code de déontologie en passe d'être adopté, feront partie des axes de travail des élus.

COMMANDE PRIVÉE ET DÉFENSE DU CONSOMMATEUR

C. COQUENTIN (RÉFÉRENT) – F. HAMET – B. LANGLOIS – C. MARTIN- S. SELLOS

Le GT commande privée et défense du consommateur travaille autour de deux grands axes:

- la **commande avec le particulier** ;
- la **commande concernant la promotion privée**, plus communément appelée « autres maîtres d'ouvrage »(promoteurs immobiliers, sociétés, associations, etc.).

Il se réunit une fois par mois pour faire l'état des lieux des marchés privés tant en ce qui concerne leurs atouts que leurs contraintes afin de créer des leviers permettant aux architectes de développer leur rôle d'acteurs pertinents et essentiels sur ces segments.

Cette année, le GT s'est attaché à poursuivre le partenariat initié lors du mandat précédent avec le Crédit Agricole dans le cadre des **Cafés de l'immobilier**. Cette initiative vise à permettre aux porteurs de projets de rencontrer une fois par mois, à Rouen, des experts du secteur de l'habitat: conseillers financiers, notaires, architectes... Un appel à participation sera émis auprès de tous les architectes du territoire désireux d'animer cette rencontre.

Le groupe de travail souhaite également reprendre des **relations avec les établissements bancaires, leurs fédérations et avec Verifimmo**, afin d'endiguer les difficultés rencontrées par les maîtres d'ouvrage lorsqu'ils souhaitent avoir recours à un crédit immobilier pour financer leur opération de construction sous la maîtrise d'œuvre d'un architecte.

Parallèlement, une démarche est initiée auprès des **chambres des notaires afin de mener des réunions d'échanges transversaux** pour qu'architectes et notaires travaillent de concert dans l'intérêt commun de leurs professions et de leurs clients. Le GT a ensuite entamé une réflexion autour du **contrat-type rénovation globale** nouvellement proposé par l'Ordre afin de compiler les retours du terrain et de les remonter au CNOA.

Enfin, des échanges ont été menés avec la MAF, afin de faire un état des lieux des désordres communément rencontrés en marchés privés. Les constats ainsi dressés, permettront au GT de développer des actions préventives de formations et de communication autour de points de vigilance et d'outils visant à enrayer les comportements à forte **sinistralité**.

COMMANDE PUBLIQUE ET CONCOURS

JB. NOVICZKY (RÉFÉRENT) – S. BORGIATTINO – C. COQUENTIN - C. PONTILLON – J. SAUCIER – C. THINON

L'action du groupe de travail commande publique et concours se décline en trois grands axes :

- **assurer une veille** des procédures de dévolution des marchés publics de maîtrise d'œuvre ;
- **entretenir des liens collaboratifs** avec les partenaires de la filière construction et les maîtres d'ouvrage publics ;
- **réfléchir et créer des outils au profit d'une commande publique** de maîtrise d'œuvre vertueuse.

Il se réunit une fois par mois et assure une **veille de la commande** au fil des irrégularités constatées et remontées par les architectes auprès de l'Ordre. En cas de procédure problématique, et si une non-conformité est relevée par le service juridique, les référents commande publique décident de la stratégie à mener: échange téléphonique ou rencontre physique avec le donneur d'ordre, courrier, saisine du contrôle de légalité... Cette veille est systématisée dans le cadre des procédures formalisées où l'Ordre est appelé à désigner des personnalités compétentes.

Le GT entend poursuivre la dynamique initiée depuis de longues années en privilégiant la pédagogie et l'échange tout en affirmant son devoir de conseil technique et impartial auprès des collectivités.

En parallèle de cette action de fond, le CROA de Normandie diffuse chaque semaine auprès de l'ensemble des architectes du territoire le **mail concours**, outil de synthèse au service de la profession.

Enfin, le GT commande publique s'est attaché à **finaliser une charte de bonnes pratiques pour une commande publique de maîtrise d'œuvre** au service de l'économie locale avec les partenaires de la maîtrise d'œuvre, qui sera présentée aux grands donneurs d'ordre locaux dans les mois à venir.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE, INNOVATION & TERRITOIRE

M. LORIEAU-PONTHIEU (RÉFÉRENTE) - S. BORGIATTINO - C. PONTILLON - F. HAMET - C. RATTEZ

Le GT poursuit 3 objectifs principaux :

- mettre en relation les différents acteurs de la construction et du cadre de vie autour d'un même sujet ayant trait à la transition écologique, à l'innovation et aux territoires, moteur pour une transition en région Normandie ;

- prendre acte de l'actualité nationale et régionale ayant trait à la transition écologique, à l'innovation et aux territoires et se positionner pour le bien-fondé de la profession ;
- travailler en transversalité avec les autres groupes de travail dès lors que le sujet en requiert la réflexion élargie (communication, marchés publics, marchés privés...).

Actions en développement: *work in progress*

- **valoriser les déchets du bâtiment** avec l'ADEME par Emmanuelle ONNO (Région) et Chloé St Martin (ADEME) PRPGD (plan régional de prévention et gestion des déchets). Le GT a participé à la session de formation dans la continuité des actions mises en place par le GT TE de la mandature précédente « Economie circulaire et déchets du bâtiments : formons les architectes » ;
- **communiquer entre professionnels de la TE**, identifier les acteurs et les dispositifs concourant à la transition écologique: communiquer, informer en vue de créer une synergie ;
- **construction d'une page web « ressources »** consultable depuis le site du CROA Normandie ;
- **faire le lien avec les Rénovateurs BBC conventionnés et la Région Normandie** : participation à l'assemblée générale du Club des Rénovateurs BBC et à la mise en place d'un projet de Label initié par le président du Club des rénovateurs.
- le GT a répondu à l'appel à candidature de la Métropole Rouen Normandie et est aujourd'hui **acteur du Conseil de développement durable (CDD)** pour une contribution active au projet de territoire au travers du comité « changement climatique et aménagement du territoire ».Le CDD est une instance réunissant des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Le but est d'associer le conseil de développement à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire (traduit dans les différents documents de prospective et de planification métropolitains PDM, PLUi, SCoT, PCAET, PLH et des politiques métropolitaines).

COMMUNICATION & PROMOTION DE LA QUALITE ARCHITECTURALE

C. PONTILLON (RÉFÉRENTE) - M. LORIEAU-PONTHIEU - J. SAUCIER - C. RATTEZ

Le GT agit principalement sur cinq grands axes:

- **mettre en relation les différents acteurs** de la construction, de l'urbanisme et du paysage, afin de mener une réflexion globale sur les enjeux dans nos territoires et l'évolution des pratiques;

- **communiquer sur le métier de l'architecte** et diffuser la culture et la qualité architecturale au plus grand nombre ; gagner en lisibilité et désamorcer les a priori auprès du grand public ; mieux faire connaître notre profession auprès des maîtres d'ouvrage publics et privés ;
- **coorganiser des événements avec nos partenaires** (Maisons de l'architecture, CAUE, Pavillon, ENSA Normandie...), et relayer les actualités de chaque structure pour alimenter la culture architecturale collective ;
- **communiquer avec les confrères**, en relayant les informations utiles, ou en recueillant la parole et les besoins dans les territoires ;
- **créer du lien et du contact** entre les architectes.

Actions

- **communication auprès des élus** pour rappeler nos missions et le cadre de nos partenariats ;
- **co-organiser ou participer aux événements des partenaires**: Levez les Yeux (journées dans les classes), Chantiers Communs, Zigzag, Journées de l'architecture, Biennale d'architecture... Le Conseil est également représenté dans les CA, ainsi que dans les jurys des appels à projets ;
- **relayer les actualités** autour de l'architecture via les newsletters, Facebook, mails, presse ;
- lisibilité : étude pour poser des **enseignes** sur les façades des deux pôles du CROA Normandie ;
- participation aux forums des métiers (orientation/cité des métiers) ;
- aide à la préparation des **événements annuels récurrents**, afin de faire des propositions au conseil (réunion annuelle, vœux, vitrines de Noël, prestation de serment, JNA) ;
- **communication à destination des confrères** : flashes, newsletter et site web en relayant les sujets sur les obligations ordinaires, les formations, le juridique, le réglementaire et les mouvements du Tableau en Normandie ;
- dialogue en interaction: **enquêtes pour remonter les besoins** – notamment auprès des organismes de formation FORM'A et CREPA ;
- participer à la création de liens entre les architectes et les fédérer autour d'événements culturels et conviviaux : bientôt des **réunions délocalisées** devraient être organisées dans les cinq départements.



[@ordredesarchitectesnormandie](#)



[Conseil régional de l'Ordre des Architectes Normandie](#)

www.architectes.org/normandie

6 BIENNALE
D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
DE CAEN NORMANDIE

DU 6 AU 10 OCTOBRE 2021

CURI
EUX
-SE ?



Ci-dessus: **Levez les yeux!** avec l'architecte Stéphane Watrin et des élèves au château de Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche). En haut à gauche: **Biennale d'architecture** de Caen. En bas à gauche, les **Cafés de l'immobilier** à Rouen.



Levez les yeux ! Les architectes dans les classes, octobre 2021

Observer les matériaux des constructions de centre-bourg, avec l'architecte Juliane Généréux et les élèves de l'école de Crulai (Orne).

AGENDA DES CONSEILLERS • 2021

En plus des séances de bureau et de conseil et des réunions des groupes de travail mensuelles, des entretiens préalables à inscription, des conciliations, les conseillers se sont rendus ou ont participé aux événements suivants

JANVIER

25.01 > CA Le Pavillon

FÉVRIER

04.02 > ENSA - Soutenances HMONP

11.02 > Réunion de travail pour la formation des architectes à l'économie circulaire et la gestion des déchets dans le bâtiment

16.02 > CAUE 27 - 1^{er} comité de pilotage « Les nouveaux centres-bourgs »

MARS

08.03 > Dépouillement 2nd tour élections ordinales

11.03 > Réunion de travail pour la formation des architectes à l'économie circulaire et la gestion des déchets dans le bâtiment

11.03 > CA du CAUE 27

AVRIL

01. et 02.04 > Conférence des régions

07.04 > Réunion filière bâtiment 76

13.04 > Réunion de travail pour la formation des architectes à l'économie circulaire et la gestion des déchets dans le bâtiment

14.04 > CA CAUE 76

15.04 > CA et AG de la CERC Normandie

15.04 > Webinaire sur les missions du CNOA et sur le rôle des conseillers nationaux

MAI

03.05 > RDV ENSA Normandie

05.05 > CNOA - Réunion plénière dédiée à la rénovation écologique

06.05 > CNOA - Réunion veille et stratégie commande publique

07.05 > Réunion FFB

10.05 > Webinaire Petites villes de demain

- 12.05 > AG CAUE 76
- 19.05 > Réunion de présentation des listes - élections CNOA
- 25.05 > RDV RNA - CROA
- 26.05 > Réunion FORM'A

JUIN

- 01.06 > Comité de pilotage #2 - Appel à projets « Les nouveaux centres-bourgs »
- 02.06 > Parcours Ressources Humaines avec le CNOA
- 02.06 > Réunion CSE
- 10.06 > Réunion acteurs de l'architecture de Caen
- 14.06 > CA CAUE 50
- 14.06 > RDV DRAC
- 23.06 > CA Le Pavillon
- 28.06 > Réunion Charte de la commande publique de maîtrise d'œuvre
- 30. 06 > Formation Gestionnaires

JUILLET

- 01.07 > AG du Club des Rénovateurs BBC
- 01.07 > AG Territoires Pionniers
- 02.07 > Séminaire RH avec le CNOA
- 02.07 > CA ENSA Normandie
- 05.et 06. 07 > ENSA - Soutenances HMONP
- 07.07 > Comité de parrainage de la Fruitière ENSA Normandie
- 08 et 09.07 > Conférence des régions
- 19.07 > CA FORM'A
- 2.07 > Webinaire CROA Formation & accompagnement formation

SEPTEMBRE

- 07.09 > CAUE 14 - Jury de l'appel à idées « 2040, on se jette à l'eau ! »
- 07.09 > RDV Préfet de la Manche
- 08.09 > RDV partenaires CROA
- 17.09 > Conférence des régions
- 20.09 > CA CREPA
- 23.09 > Commission nationale de contrôle des finances
- 27.09 > Lancement du festival Zigzag
- 27.09 > Réunion Charte de la commande publique de maîtrise d'œuvre
- 28.09 > Comité de parrainage La Fruitière ENSA Normandie
- 29.09 > Conseil de Développement Durable de la Métropole
- 30.09 > AG CAUE 27

OCTOBRE

- 06.10 > Réunion sur la médiation de la consommation - CNOA
- 08.10 > Biennale de l'architecture et de l'urbanisme à Caen — journée professionnelle
- 11.10 > RDV RNA // NPNRU CLEON - Concours Pôle Equipements
- 13.10 > Conférence des régions
- 14.10 > AG CREPA
- 15.10 > CA CAUE 76
- 18.10 > Conseil de Développement Durable de la Métropole
- 20.10 > Les Matinales de l'Ordre
- 21.10 > Participation à la commission EcoQuartier
- 22.10 > Présentation de l'ordre aux ADE de la formation HMONP de l'ENSAN
- 28.10 > Commission de conciliation en urbanisme

NOVEMBRE

- 02.11 > Déjeuner de filière FFB Le Havre Pointe de Caux
- 04.11 > CERC Normandie - Conférence économique & prospective
- 05.11 > Réunion de préparation Table ronde économie circulaire
- 09.11 > COPIL JURIET
- 09.11 > CA CAUE 50
- 10.11 > Commission nationale de contrôle des finances
- 10.11 > Réunion de préparation Table ronde Tiers-Lieux
- 15.11 > CA CREPA
- 18.11 > Conférence des régions
- 18.11 > RDV des acteurs de l'architecture
- 23.11 > RDV avec Frédérique BOURA, DRAC Normandie
- 24.11 > Les Matinales de l'Ordre
- 25.11 > Plénière Communication au CNOA

DÉCEMBRE

- 02.12 > Séminaire Juriet
- 02.12 > CA Le Pavillon
- 07.12 > CA ENSA
- 20.12 > Rendez-vous avec Hervé Morin
- 22.12 > Les Matinales de l'Ordre



Les matinales de l'Ordre

**RENCONTREZ VOS CONSEILLERS
UN MERCREDI PAR MOIS
10 H-12 H À CAEN ET À ROUEN**

Que vous ayez des questions sur l'exercice de la profession, sur la déontologie ou tout autre sujet relevant des prérogatives de l'ordre des architectes, venez rencontrer vos conseillers sur les pôles de Rouen ou de Caen un mercredi par mois, sans rendez-vous.

Calendrier

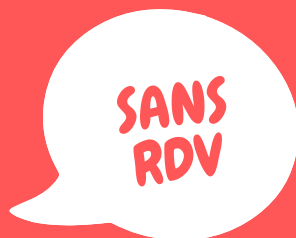
mercredi 22 décembre 2021

mercredi 19 janvier 2022

mercredi 23 février 2022

mercredi 16 mars 2022

mercredi 27 avril 2022



avec le soutien de



Mutuelle
des Architectes
Français
assurances

VOUS AVEZ L'AUDACE. NOUS AVONS L'ASSURANCE.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE NORMANDIE

SIÈGE DE CAEN

36, rue Arcisse-de-Caumont - B.P. 90261 - 14013 CAEN Cedex 1
Tél. : 02 31 85 37 29

PÔLE DE ROUEN

8, rue de l'Épicerie - 76000 Rouen
Tél. : 02 35 71 46 88

contact@croanormandie.fr - www.architectes.org/normandie